

DÉLIBÉRATION n° **22-044** de la séance du **13/12/2022**

**OBJET : Commission consultative paritaire : désignation des représentants des collectivités territoriales et établissements publics**

L'an deux mille vingt deux, le mardi treize décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes au siège du Centre de gestion, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 21

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

**Mmes** Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Edith MARGUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › Mme Agnès DUHEM-BOURGEAIS avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. André KLEIN,
- › M. Bernard MORILLEAU avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Frédéric MILLET avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Bernard LEBEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Driss SAÏD, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Pascale BRIAND, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Aïcha BASSAL, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, excusée.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

Mme Nadège PLACÉ, suppléante de M. Pascal PRAS, sans voix délibérative.

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Anthony BERTHELOT a été désigné secrétaire de séance.

# COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

## EXPOSÉ

Par délibération du 12 novembre 2020, le conseil d'administration a désigné les représentants des collectivités qui siègent aux Commissions consultatives paritaires (CCP) placées auprès du Centre de gestion. Il existe actuellement une CCP pour chaque catégorie (CCP A, CCP B et CCP C)

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré une CCP unique ayant vocation à être compétente pour tous les contractuels sans distinction de catégories.

Il convient donc de procéder à une désignation des représentants titulaires et suppléants des collectivités à cette nouvelle instance.

Par renvoi à l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989, les représentants des collectivités territoriales à la CCP sont désignés par le Conseil d'Administration parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative.

Il convient de préciser que, contrairement aux commissions administratives paritaires (CAP) où il est imposé une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe, aucune répartition équilibrée femmes/hommes n'est imposée pour la désignation des représentants des collectivités au sein des CCP.

Compte tenu des effectifs recensés, la CCP doit être composée de 8 titulaires et 8 suppléants pour chacun des collèges.

Il est donc proposé de désigner les mêmes élus que ceux désignés pour les CAP et la CCP C (composées du même nombre de titulaires et suppléants).

Il est précisé que les désignations prendront effet à l'occasion de l'installation de la CCP à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

## DÉLIBÉRÉ

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2 et 4 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 5 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Désigne** les représentants suivants des collectivités territoriales et établissements publics comme membres de la commission consultative paritaire :

## TITULAIRES

- **Madame Karine PAVIZA**  
Maire de Geneston
- **Madame Claire HUGUES**  
Adjointe au maire de Pornic
- **Madame Marie-Irène BRIAND-BOUIN**  
Maire de Jans
- **Madame Anne-Marie CORDIER**  
Adjointe au maire de Ligné
- **Monsieur Philip SQUELARD**  
Président du Centre de Gestion
- **Monsieur Jean-Pierre AUDELIN**  
Maire de Saint-Père-en-Retz
- **Monsieur Jean-Pierre POSSOZ**  
Maire d'Abbaretz
- **Monsieur Anthony BERTHELOT**  
Maire d'Indre

## SUPLÉANTS

- **Madame Marie-Chantal GAUTIER**  
Maire de Vay
- **Madame Pascale BRIAND**  
Maire des Moutiers en Retz
- **Madame Edith MARGUIN**  
Maire de Noyal-sur-Brutz
- **Madame Christelle BRAUD**  
Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire
- **Monsieur Jean-Michel BUF**  
Maire de Blain
- **Monsieur Pascal PRAS**  
Maire de Saint-Jean-de-Boiseau
- **Monsieur Bernard MORILLEAU**  
Vice-Président de la Communauté Pornic Agglo Pays de Retz
- **Monsieur Claude CAUDAL**  
Maire de Préfailles

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD